

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

L'an deux mille vingt six

Le vingt janvier à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mme Leslie GARBY, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON

Absents excusés n'ayant pas donné procuration : Mme Marie-Hélène MERET, Mr Sébastien BERRY

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2026.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions**

Monsieur FRECHET rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de la décision suivante :

- = ***Décision 2026-01 du 12 février 2026 : concernant la signature d'un marché pour la réalisation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à Commelle-Vernay par le cabinet REALITES URBANISME ET AMENAGEMENT pour un montant de 3 937,50€ HT soit 4 725,00 € TTC.***

• **Compte Financier Unique**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'est pas possible de présenter le Compte Financier Unique 2025 comme prévu dans la convocation. En effet, la Direction Générale des Finances Publiques à Bercy a été victime d'un incident majeur sur l'ensemble du territoire et a été contrainte d'interrompre ses missions le temps de l'incident. Aussi, le Compte Financier Unique qui émane des 2 entités (mairie et trésor public) n'a pas pu être généré.

Le Maire propose une lecture du Compte Financier Unique mais ne peut le faire voter. Il sera approuvé lors de la séance du conseil municipal du 28 avril prochain.

• **Liste des marchés conclus en 2025**

Monsieur Noël MOULIN, premier adjoint, propose lecture des marchés publics conclus en 2025 par la commune en référence à l'article 133 du Nouveau Code des Marchés Publics. La liste des marchés est présentée sous forme de tableau récapitulatif des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre conclus en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2025 pour la commune de Commelle-Vernay.

- **Nomination d'une impasse au lieu-dit Chassignol**

Monsieur Robert DARMET, adjoint, informe l'assemblée qu'il convient de nommer une impasse au droit de l'aire de retournement créée au lieu-dit Chassignol car le seul administré qui y réside rencontre des difficultés pour ses démarches administratives. Il est proposé au Conseil de nommer cette impasse : impasse Chassignol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve à l'unanimité la dénomination officielle : impasse Chassignol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 16.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 24 février 2026.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,

D. FRECHET


